



DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL DIRECTION DE
L'ACTION CULTURELLE ET DE LA MÉDIATHÈQUE
DÉPARTEMENTALE

REGLEMENT DU PRIX « Hautes-Pyrénées, tout en auteurs » 2020-2021

Préambule

L'objectif du prix **Hautes-Pyrénées, tout en auteurs** est de favoriser le développement de la lecture chez les adolescents et de soutenir celui-ci par la rencontre avec des écrivains. Il contribue également au partenariat ainsi qu'à la valorisation de l'action des professionnels du livre sur le plan départemental.

Article 1

La Médiathèque départementale des Hautes-Pyrénées organise pour l'année 2020/2021 le douzième prix **Hautes-Pyrénées, tout en auteurs** en partenariat avec les bibliothèques, les collèges et les librairies du département.

Le prix **Hautes-Pyrénées, tout en auteurs** récompense 3 auteurs dont les romans, répartis en 3 séries, ont été plébiscités par les jeunes lecteurs.

Article 2

Peuvent participer à ce prix les adolescents respectant les indications énoncées dans l'article 6.

Article 3

Une sélection de 12 titres (4 titres dans chaque série) a été établie par des professionnels du livre à partir de leurs lectures de romans de littérature jeunesse, écrits par des auteurs de langue française et parus en 2019.

Les titres sélectionnés et concourant au prix **Hautes-Pyrénées, tout en auteurs** sont :

SERIE 1 :

Titre	Auteur	Editeur
Au nom de l'ours	Catherine Dabadie	Actes Sud, 2019
Les mots d'Hélio	Nancy Guilbert et Yaël Hassan	Magnard, 2019
Violette Hurlevent et le jardin sauvage	Paul Martin Jean Baptiste Bourgois	Sarbacane, 2019
Le gang des vieux schnocks	Florence Thinard	Gallimard jeunesse, 2019

SERIE 2 :

Titre	Auteur	Editeur
Les secrets de Tharanis, tome 1 : L'île sans nom	David Moitet	Didier jeunesse, 2019
Nos mains en l'air	Coline Pierré	Le Rouergue, 2019
La reine sous la neige	François place	Gallimard jeunesse, 2019
Engrenages et sortilèges	Adrien Tomas	Rageot, 2019

SERIE 3 :

Titre	Auteur	Editeur
Sans foi ni loi	Marion Brunet	Pocket jeunesse,
L'année des pierres	Rachel Corenblit	Casterman, 2019
Cogito	Victor Dixen	Robert Laffont, 2019
Et la lune là-haut	Muriel Zürcher	Thierry Magnier,

Article 4

La Médiathèque départementale des Hautes-Pyrénées fait parvenir des affiches et des bulletins de vote à tous les établissements scolaires, bibliothèques et librairies partenaires.

Article 5

Toutes ces structures s'engagent à mettre à disposition des adolescents les douze titres en compétition ainsi que le présent règlement.

Article 6

Les adolescents désirant participer au prix Hautes-Pyrénées, tout en auteurs s'engagent à lire plusieurs livres en compétition.

Le lecteur a la possibilité de voter dans 1, 2 ou 3 séries selon ses lectures, mais ne peut voter qu'une seule fois dans la même série.

Le vote peut-être fait par bulletin ou via l'ENT des collèges avant le **26 mars 2021**.

Attention, une même personne ne peut voter qu'une seule fois !

Article 7

Les adolescents peuvent joindre au bulletin toute production personnelle (texte, poème, illustration, texte, photographie...) servant à illustrer ou à transmettre un ressenti sur le titre qui les a inspirés.

Pour faciliter le traitement des créations personnelles, chaque établissement remettra à la Médiathèque départementale, la liste des élèves et de leurs créations à partir d'un tableau dématérialisé fourni par la Médiathèque

Ces productions pourront être mises en valeur lors de la remise des prix.

Article 8

Les prix seront officiellement remis aux 3 auteurs élus par les adolescents en **mai 2021**. Les lauréats recevront une récompense délivrée par le Département des Hautes-Pyrénées.

Article 9

Des rencontres avec des auteurs de la sélection seront programmées durant la semaine du **17 au 21 mai 2021** dans des bibliothèques, CDI et librairies du département.

Selon la disponibilité des auteurs, d'autres dates de rencontres pourront être proposées.

Les structures partenaires désireuses d'accueillir une rencontre auteur/lecteurs doivent le signaler au plus tôt à la Médiathèque départementale.

Les auteurs seront accueillis par la Médiathèque départementale et se déplaceront dans les bibliothèques, établissements scolaires et librairies partenaires aux frais du Département.

Article 10

Des adolescents participants, désignés grâce à un tirage au sort des bulletins de vote, pourront gagner des chèques-lire offerts par le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées et les librairies partenaires. Ces lots seront attribués lors de la remise des prix.

Article 11

La participation au prix **Hautes-Pyrénées, tout en auteurs** entraîne l'acceptation entière du présent règlement.

POUR ACCEPTATION DU REGLEMENT

Prix Hautes-Pyrénées, tout en auteurs 2020-2021

Date :

Cachet du lieu d'inscription :

Signature du chef d'établissement, du responsable de la bibliothèque ou de la librairie :